

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 AVRIL 2011**

Convocation : 15/04/2011  
Compte rendu : 02/05/2011

L'an deux mil onze, le vingt deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal BERNIER, Maire.

**Présents** : Mmes Chantal BERNIER, Brigitte BLANDIN, Pascaline ROGEE, Gabrielle BAZOT, Mrs Olivier LAPROYE, Gérard GALLOIS, François BONGARD, Yann CHATELAIN, Jean-Philippe BAZOT, Jean-François JARDÉ

**Secrétaire de séance** : Madame Gabrielle BAZOT

Le compte rendu de la séance précédente a été approuvé.

**1) Vote du compte administratif 2010**

Le compte administratif est présenté au Conseil Municipal. Les écritures sont conformes au compte de gestion de Madame PELLOILLE.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré :

- approuvent le compte administratif et le compte de gestion 2010
- décident de l'affectation du résultat de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement :

Report années antérieures :	+ 155 123.43 €
Part investissement 2010 :	- 141 973.31 €
Résultat 2010	+ 56 203.11 €
Résultat de clôture :	+ 69 353.23 €

Résultat d'investissement :

Report années antérieures :	- 145 783.10 €
Résultat 2010 :	+ 135 862.93 €
Résultat de clôture	- 9 920.17 €

## **2) Vote du budget 2011**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget 2011, à savoir :

Fonctionnement : - dépenses : 233 066.00 €  
- recettes : 233 066.00 €

Investissement : - dépenses : 371 807.00 €  
- recettes : 371 807.00 €

Budget Equilibré en section de fonctionnement et d'investissement.

Délibère et adopte, à l'unanimité le budget.

## **3) Vote du taux des taxes :**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes, à savoir :

- taxe d'habitation	18.08 %
- taxe foncière bâti	7.84 %
- taxe foncière non bâti	33.28 %
- ex TP/Cotisation Fonc. des Entreprises	18.60 %

Les taux communaux sont cumulés avec ceux du Département.

## **4) Tarif de location de la Salle des Fêtes :**

Après la rénovation de la salle des fêtes, le conseil municipal décide d'augmenter le tarif de location à compter du 25 avril 2011.

- 120 € la journée
- 160 € le week-end
- 20 € de chauffage, si besoin
- 60 € la demi journée (réunion, vin d'honneur)
- 50 € forfait ménage (à demander lors de la réservation)
- Gratuit pour les associations de Saint Péreuse.

## **5) Matériel de la Salle des Fêtes :**

Le Conseil Municipal décide de ne plus prêter ni louer les tables et chaises aux associations hors commune (dégradation du matériel) sauf pour les habitants de la commune et les particuliers hors commune.

Accord du Conseil Municipal pour l'achat de vaisselles et de cinquante nouvelles chaises.

#### **6) Enquêtes publiques : tarifs de vente des terrains (H. MICHOT et Ph. MORIN)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique se déroulera du 02 mai au 18 mai inclus, avec trois permanences du commissaire-enquêteur. Les éventuels acquéreurs ont demandé à connaître le prix de vente, si rien ne s'oppose à cette aliénation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif à 1€ le mètre carré.

Monsieur Hervé MICHOT : 1 a 20 soit 120 €

Monsieur Philippe MORIN : 2 a 70 soit 270 €

#### **7) Questions diverses :**

Madame le Maire informe le Conseil que Madame Carole DENIS n'a pas donné suite, au 31 mars, à sa mise en disponibilité. Madame DENIS n'a pas répondu non plus à la mise en demeure envoyée en recommandé demandant ce qu'elle comptait faire.

Après s'être renseigné au Centre de Gestion, madame DENIS est considérée comme abandonnant son poste. De ce fait, la collectivité peut prendre la décision de radier Madame DENIS des cadres.

Un arrêté sera pris dans ce sens et sera notifié à l'agent concerné.

- Aménagement busage route de Villars :

Le Conseil Municipal accepte le devis de la société BBF pour un montant de 2 500 €.

- Réfection de la cage d'escaliers du logement au-dessus de l'école :

Après avoir demandé à Monsieur Châtelain de sortir de la salle, car ayant répondu à l'offre,

Le Conseil, après avoir examiné, les deux devis, retient celui de monsieur Châtelain.

- Monsieur Jault de Limanton : 5 316,80 €

- Monsieur Châtelain : 4 577,31 €

- Demande de subventions :

- de Madame COURVOISIER, concernant le séjour des élèves à Bibracte pour une semaine, sept élèves de Saint Péreuse, 20 € accordés par élève soit 140 €.

- de l'Association PANACHE : le but de cette association est de favoriser l'animation par le développement des loisirs, de la culture et de contribuer à améliorer la qualité de vie au quotidien des personnes âgées hébergées par le centre hospitalier de Château-Chinon. Accord du Conseil pour attribuer 80 €.

- Radio-Morvan : nous permet de passer des annonces gratuitement. Accord pour 30 €.

- Le SIRP : du fait du regroupement des quatre communes (Dommartin, Saint-Léger-de-Fougeret, Dun-sur-Grandry et Saint Péreuse), la participation par élève de chaque commune a nettement diminué. Pour 2011 : 16 enfants de Saint Péreuse à 1 013.58 € soit 16 217.28 € seront donc versés au Syndicat.

- Madame le Maire informe le Conseil que Monsieur François DUMARAIS, Maire de Planchez, est le nouveau président de l'Office du Tourisme de Château-Chinon et du Haut Morvan. Madame Bernadette VERRIER reste vice-présidente.

- Madame le Maire informe les conseillers qu'un arrêté a été pris par Monsieur le Préfet instituant des restrictions de l'utilisation de l'eau. Cet arrêté est affiché en mairie et visible sur le site Internet de la commune ([www.saint-pereuse.fr](http://www.saint-pereuse.fr))

- Madame le Maire donne lecture de l'invitation du S.I.A.E.P.A de Pannecièrre pour l'inauguration des locaux du Syndicat qui aura lieu le samedi 21 mai.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h45.

